

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00251

Numéro SIREN : 829 047 802

Nom ou dénomination : GROUPE FAURE

Ce dépôt a été enregistré le 23/04/2020 sous le numéro de dépôt A2020/001234

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
VILLEFRANCHE - TARARE

Dénomination : GROUPE FAURE
Adresse : Les Ateliers du Golf 122 chemin du Bief 69480 Lucenay - FRANCE-
n° de gestion : 2017B00251
n° d'identification : 829 047 802
n° de dépôt : A2020/001234
Date du dépôt : 23/04/2020

Pièce : Décisions de l'associé unique du 14/02/2020



387342

GROUPE FAURE

Société par actions simplifiée

au capital de 300.000 €

Les ateliers du Golf – 122 chemin du Bief

LUCENAY (Rhône)

829 047 802 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2019

L'an deux mille vingt et le 14 Février à 10 heures,

Monsieur Anthony FAURE, demeurant à LUCENAY (Rhône) 89, Impasse du Chibrut,

En sa qualité de propriétaire des 30.000 actions formant le capital de la société,

Associé unique de la société par actions simplifiée **GROUPE FAURE**, au capital de 300 000 €, ayant son siège social à LUCENAY (Rhône) Les ateliers du Golf – 122 chemin du Bief, immatriculée sous le numéro 829 047 802 RCS VILLEFRANCHE-TARARE,

S'est rendu dans les locaux du Cabinet QUINCY REQUIN & Associés à ST DIDIER AU MONT D'OR (Rhône) 17, avenue Charles de Gaulle, sur convocation du président selon lettre simple en date du 13 janvier 2020 et par lettre recommandée avec AR du 13 janvier 2020 en ce qui concerne le commissaire aux comptes.

Monsieur Anthony FAURE préside la séance.

Monsieur le président constate que le commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est excusé.

Assiste également à la réunion Monsieur Antoine RAUCOULES, représentant la FIDUCIAIRE LYONNAISE, expert-comptable.

Maître Vincent QUINCY est choisi comme secrétaire de séance.

Après avoir rappelé l'ordre du jour :

- Changement de commissaire aux comptes titulaire,
-,
- Questions diverses.

Il donne ensuite lecture de son rapport de gestion et des rapports du commissaire aux comptes.

Ces lectures terminées, l'associé unique prend les décisions suivantes :



PREMIERE DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de la société CPJA commissaire aux comptes titulaire, et décide de nommer en remplacement, la société GMG AUDIT, sise à LA RAVOIRE (73490) 100, rue Louis Pasteur, pour la durée restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Août 2023.

La société GMG AUDIT a d'ores et déjà déclaré accepter les fonctions de commissaire aux comptes titulaire et qu'il n'existe, de son chef, aucune incompatibilité, ni interdiction à cette nomination.

.....

SIXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidence, après lecture.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.